

1- L'engagement dans l'accréditation conditionne le paiement de la prime RCP 2007.

Plusieurs caisses n'ont toujours pas payé la prime des chirurgiens pour 2006.

Pour s'engager, les collègues doivent s'inscrire sur le portail de l'HAS.

<https://www.accreditation-des-medecins.fr>

Pour que la FCVD apparaisse sur le portail de l'HAS, elle doit être domiciliée.

Nous refusons de donner la domiciliation de la FCVD (organisme accréditeur des chirurgiens digestifs), tant que l'HAS n'aura pas obtenu des caisses, le paiement 2006 pour les chirurgiens (et pour l'OA).

Devant de cette situation de blocage, un décret a été signé et va sortir pour reporter l'engagement sur 2008 (avec paiement de la prime 2007).

2- En 2008, ceux qui ne cotisent pas au Syndicat des Chirurgiens Viscéraux et Digestifs ne recevront pas la lettre d'information

La cotisation c'est 100 euros à adresser à l'ordre du SNCVD au Dr Hutin clinique Aumont 52 ter avenue de Saint Cloud 78000 Versailles